

Le profit ou la domination : La figure de l'esclave dans l'économie d'Adam Smith

André Lapidus

► **To cite this version:**

André Lapidus. Le profit ou la domination : La figure de l'esclave dans l'économie d'Adam Smith. Fred Célime et André Legris. L'Économie de l'Esclavage Colonial, CNRS Editions, pp.47-72, 2002. <hal-00344915>

HAL Id: hal-00344915

<https://hal-paris1.archives-ouvertes.fr/hal-00344915>

Submitted on 6 Dec 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le profit ou la domination : La figure de l'esclave dans l'économie d'Adam Smith

André Lapidus*

In Fred Célimène et André Legris (éds), *L'Économie de l'Esclavage Colonial*, Paris : CNRS Editions, 2002, pp. 47-72

0. Introduction

L'aversion de l'auteur de la *Richesse des Nations* à l'égard de l'esclavage ne fait guère de doute et l'on peut discerner dans son œuvre d'un côté une critique, en termes de droit naturel, de l'argumentation traditionnelle en faveur de l'esclavage¹ et, d'un autre côté, l'esquisse d'une analyse de type utilitariste prenant en compte le bien-être de l'ensemble de la population plutôt que celui des seuls hommes libres. Dans la continuité de la tradition politique classique, Smith inscrit l'esclavage, dès les *Leçons de Jurisprudence*, dans les relations de pouvoir qui s'établissent au sein de la famille. Mais, à la différence du pouvoir du mari sur sa femme ou du père sur ses enfants, celui du maître sur ses serviteurs ne voit son emprise tempérée par aucun contre-pouvoir immédiat : pas de père, de frère ou d'ami qui pourrait se prétendre au moins l'égal du maître et en limiterait la puissance de sa propre autorité : « Aucune restriction [initiée par un proche] ne fut donc jamais imposée à l'autorité des maîtres sur leurs serviteurs, qui devinrent alors esclaves sous le pouvoir absolu et arbitraire de leur maître » (*LJA* : 176 ; voir aussi *LJB* : 450)². C'est cette absence de contre-pouvoir immédiat (Smith en mentionnera de plus lointains, comme l'Empereur à Rome, voire Dieu pour le Judaïsme

* *PHARE*, Université Paris I Panthéon-Sorbonne - 106-112, bd de l'Hôpital - 75647 Paris Cedex 13 - France. E-mail : lapidus@univ-paris1.fr. Une version antérieure de ce texte a fait l'objet d'une communication à la Table-Ronde *Esclavage, Travail salarié et Institutions* organisée à La Martinique en novembre 1999 par le CEREGMIA et le LATAPSES. Je tiens à remercier pour leurs commentaires Richard Arena, Daniel Diatkine, Pierre Dockès, Michel Herland, André Legris, Sandrine Leloup, Nicolas Rieucou, Christian Schmidt, Philippe Steiner ainsi que l'ensemble des participants à la Table-Ronde.

¹ Selon certains commentateurs, Smith aurait évité une discussion directe en termes de droits naturels, soit parce qu'elle eût été inefficace face aux intérêts des maîtres (K. Haakonssen [1981]), soit parce qu'elle concernait une question dans laquelle la compatibilité des droits naturels n'était nullement acquise, de sorte qu'elle pouvait être tranchée plus aisément par une voie détournée (T.A. Horne [1990]). J. Salter [1996], au contraire, s'efforce de dégager, chez Smith, une argumentation frontale venant s'opposer à la justification de l'esclavage au moyen des théories du droit naturel.

² Les références aux œuvres d'Adam Smith (voir Bibliographie) sont indiquées comme suit : *LJA* = *Lectures on Jurisprudence*, Report of 1762-3 ; *LJB* = *Lectures on Jurisprudence*, Report dated 1766 ; *ED* = Early Draft of Part of *The Wealth of Nations* ; *RN* = *Richesse des Nations*.

ou aux origines du Christianisme) qui fonde l'identité sociologique de l'esclave, au-delà de la diversité des formes de subordination dont le rappel illustre le propos de Smith.

Cependant, l'identité sociologique de l'esclave n'est pas directement reliée à une analyse économique. Comme celle de ses successeurs, jusqu'à Ricardo, Mill, puis Cairnes, l'argumentation de Smith conduit à conclure sans aucune ambiguïté à l'inefficacité de l'esclavage face à l'activité libre – salariat ou travail indépendant (§ 1). De sorte que, si le point de vue normatif condamnant l'esclavage se trouve justifié économiquement, les raisons positives de son émergence et de sa persistance semblent obscures. La réponse avancée par Smith ne concerne pas les choix du travailleur libre ou asservi, mais ceux de son maître, qui arbitre entre le désir de la domination et celui du profit dans un contexte d'aversion face au risque d'une révolte des esclaves (§ 2). C'est alors afin de rendre compte de l'abolition du travail asservi que la manière dont Smith conçoit l'identité sociologique de l'esclave devient déterminante. En plaçant l'accent sur les conséquences patrimoniales de l'abolition de l'esclavage, il est ainsi conduit à minimiser l'influence des modifications des préférences des maîtres, de leur aversion face au risque, ou de la profitabilité des activités productives, en faveur de celle d'un contre-pouvoir, dont les intérêts convergent avec ceux des esclaves, et dont l'autorité permet que leur liberté leur soit progressivement restituée (§ 3).

1. La profitabilité de la machine humaine

1.1. L'inefficacité du travail asservi

La singularité économique de l'esclavage tient, selon Smith, à ce que le travail asservi est comparativement moins profitable que le travail libre¹. Cette propriété découle du rapprochement entre le coût de la reproduction de la force de travail asservie et celui de la force de travail libre :

« l'usure d'un serviteur libre [...] coûte [à son maître] généralement bien moins que celle d'un esclave » (*RN* : 94).

La démarche de Smith conduit à mettre sur le même plan le salaire, dont la dépense est à l'initiative du travailleur libre, et le coût d'acquisition et d'entretien de l'esclave,

¹ L'inefficacité de la production esclavagiste, telle qu'elle ressort, pour l'essentiel, des discussions du livre III de la *Richesse des Nations*, a été soulignée par de nombreux commentateurs (par exemple, T. Sowell [1974] : 13 ; A.S. Skinner [1975] : 161, 166 ; S. Hollander [1976] : 91 et [1977] : 110, 113-4, 120n., 121n. ; P. Dockès [1989] : 103-6 ; R.W. Fogel [1989] : 117 ; J. Salter [1996] : 239-41 ; Y. Moulrier-Boutang [1998] : 233).

directement supporté par le maître ¹. Toutefois, l'argument ne concerne pas tant le coût direct du travail – en ce sens, le constat empirique de Smith ne contredit pas les évaluations plus récentes ² – qu'un coût en termes d'efficacité productive. Cette perte d'efficacité engendrée par le travail asservi procède de deux éléments.

Il s'agit, d'abord, de deux problèmes symétriques de relation d'agence. Du point de vue du premier, le travailleur asservi ne partage pas les intérêts de son maître et n'est aucunement incité à accroître sa productivité :

« Un homme qui n'acquiert point de propriété, ne peut avoir d'autre intérêt que de manger autant que possible, et de travailler aussi peu que possible. Tout l'ouvrage qu'il fait au-delà de ce qui est suffisant pour acheter son propre entretien, ne peut que lui être extorqué par la violence, et non par quelque intérêt qui lui soit propre » (*RN* : 444 ; voir aussi *LJA* : 185-6 et *LJB* : 453).

Du point de vue du second problème, c'est le maître qui n'est guère incité à satisfaire les intérêts du travailleur asservi dans le cadre des dépenses qu'il engage pour son entretien. Si bien que ce sont le niveau, la nature et la structure des dépenses consenties afin de reproduire la force de travail qui se révéleront relativement moins efficaces :

« C'est un maître négligent ou un surveillant insouciant », précise Smith, « qui gère le fond destiné à remplacer ou à réparer, si j'ose dire, l'usure de l'esclave » (*RN* : 94).

À l'inverse, dans le cas d'un homme libre, c'est « lui-même qui gère le fond destiné à remplir le même office à son égard » (*Ibid.*).

Bien que de nature technologique, le second élément expliquant la moindre efficacité du travail asservi repose, lui aussi, sur la divergence d'intérêts entre le maître et l'esclave. À défaut d'accéder à une information privée concernant les objectifs poursuivis par l'esclave, toute proposition relative à un changement technologique qui émanerait de ce dernier devient suspecte de servir ses intérêts, en opposition à ceux de son maître. Le refus *a priori* d'une innovation procède donc de l'incapacité du maître à

¹ « On a dit que l'usure d'un esclave est aux frais du maître, mais que celle d'un serviteur libre est aux siens propres. Cependant, l'usure du second est, en réalité, autant aux frais de son maître que celle du premier » (*RN* : 94). Ce sont les calculs de Cantillon ([1755] : 19-20) concernant le rapport entre le prix du produit du travail et le coût d'entretien du travailleur et de sa famille qui permettent à Smith d'introduire l'idée selon laquelle le coût du travail, libre ou asservi, incombe toujours au maître (voir *RN* : 79-80).

² Ces évaluations confirment l'opinion couramment admise selon laquelle le coût du travail asservi aurait été plus faible que celui du travail libre (voir, par exemple, Y. Moulier-Boutang [1998] : 213-41 qui recense, par ailleurs, les travaux récents d'économistes et d'historiens sur cette question). La même opinion, appuyée sur une esquisse de calcul, se retrouvait au XVIII^e siècle dans l'*Essai* de Cantillon ([1755] : 20). Le point de vue inverse n'est véritablement défendu par Smith que dans certains passages des *Leçons de Jurisprudence* – et non dans la *Richesse des Nations* –, où il relève des situations où le coût journalier du travail libre est inférieur à celui du travail asservi. Si bien que l'émancipation des esclaves devrait faire baisser le coût du travail (voir *LJA* : 192 et *LJB* : 453).

percevoir l'éventuelle convergence entre son intérêt et celui de l'esclave qui la propose. « Il est très rare », écrivait Smith, « que les esclaves soient inventifs ; et toutes les améliorations les plus importantes, soit dans les machines, soit dans l'arrangement et la distribution de l'ouvrage qui facilitent et abrègent le travail, ont été découvertes par des hommes libres » (RN : 781). Loin de procéder d'une différence de nature entre la personne du maître et celle de l'esclave, ce constat repose sur le comportement prudent du second, qui répond au refus du premier de s'engager dans une action qui risque de compromettre ses intérêts :

« Si un esclave proposait une amélioration [...], son maître avait tendance à considérer la proposition comme suggérée par la paresse, et par le désir d'épargner son propre travail aux dépens du maître. L'esclave pauvre, au lieu de récompense, essayait probablement un torrent d'insultes, peut-être quelque punition » (*Ibid.*).

D'une manière générale, cette situation conduit à préférer systématiquement, dans les activités où le travail est asservi, des techniques de production de plus faible intensité capitaliste que lorsque le travail est libre. Il en résulte, pour Smith, des coûts de production plus élevés dans le premier cas que dans le second¹. Ce dont témoigne l'exemple, emprunté à Montesquieu, des différences de coûts entre les mines turques et hongroises, respectivement exploitées par des esclaves et par des hommes libres (*Ibid.*).

L'évolution historique que retrace Smith dans le livre III de la *Richesse des Nations* peut alors se comprendre comme l'histoire de la résolution de ce double problème d'agence, où les formes les plus intolérables de l'esclavage dans la République romaine s'atténuent sous l'Empire, deviennent servage à l'époque féodale, puis se transforment en métayage et, enfin, en fermage. En faisant converger les intérêts des maîtres et des serviteurs, l'effet de cette évolution sera d'accroître la productivité du travail et, de ce fait, de diminuer les coûts unitaires de production.

1.2. La relation de profitabilité

D'un point de vue économique, l'effort fourni dans l'accomplissement du travail, l'efficacité des dépenses consenties afin de reproduire la force de travail et le choix des techniques de production, concourent à accroître les coûts de production dans le cas du travail asservi, relativement au travail libre. D'un point de vue juridique, politique et moral, la rupture entre les deux régimes de travail est considérable. Plus

¹ « Dans les manufactures assurées par des esclaves, on a donc dû employer généralement plus de travail à exécuter la même quantité d'ouvrage que dans celles assurées par des hommes libres. L'ouvrage des premiers a dû, pour cette raison, être plus cher que celui des seconds » (RN : 781).

encore, la multiplicité des formes concrètes d’esclavage que décrit Smith invite à les distinguer les unes des autres, parfois de manière radicale. Du travailleur indépendant qui serait son propre maître jusqu’à l’esclave soumis à la plus arbitraire des volontés, c’est donc une constellation de régimes de travail qui semble se dessiner. Pourtant, la démarche même de Smith, juxtaposant les exemples les plus divers, historiquement et culturellement, conduit à dégager un fond commun à ces formes de travail. Si l’on fait abstraction des caractéristiques qui les différencient, il leur reste de témoigner de la plus ou moins grande intensité des restrictions imposées à la liberté des travailleurs ¹. Sous ce dernier aspect, l’esclave romain peut se comparer au serf de l’époque féodale, à l’esclave des plantations sucrières ou au mineur de Hongrie. Tous peuvent être situés sur une échelle continue des restrictions à la liberté des travailleurs qui renvoie à une évolution, elle-aussi continue, du coût de production. C’est cette double continuité qui permet à Smith de penser l’esclavage à travers une catégorie productive unique, englobant les conditions les plus opposées : « Être bien traité rend l’esclave non seulement plus fidèle, mais aussi plus intelligent, et donc, pour ces deux raisons, plus utile. Il approche plus la condition d’un serviteur libre, et peut avoir quelque degré d’honnêteté et d’attachement à l’intérêt de son maître, vertus qui appartiennent souvent aux serviteurs libres, mais qui ne peuvent jamais appartenir à un esclave traité comme le sont communément les esclaves dans les pays où le maître est parfaitement libre et tranquille » (RN : 673).

Face à des prix donnés concernant les biens produits, et en acceptant l’idée selon laquelle les quantités produites dépendent positivement des effectifs n employés dans l’activité productive, l’analyse de Smith conduit alors à comprendre le profit r dégagé par cette activité comme une fonction croissante de n et décroissante de l’intensité e des restrictions de liberté imposées aux travailleurs :

$$r = r(n, e) \quad [1.1].$$

Il semble vraisemblable, par ailleurs, d’admettre que la profitabilité marginale de l’intensité des restrictions de liberté soit non seulement négative, mais également décroissante en e et n (voir figure 1 ci-dessous). De sorte que :

$$r_n > 0, r_e < 0, r_{ee}, r_{en} < 0 \quad [1.2].$$

¹ En toute rigueur, Smith distingue les restrictions concernant la vie, la liberté et la propriété (voir LJA : 176 sqq). Ces restrictions constituent néanmoins trois manifestations juridiques de la plus ou moins grande ‘gravité’ (« *Their condition was therefore very grievous* » ; LJA : 176) de la ‘condition’ des esclaves. Les unes et les autres sont indistinctement invoquées par Smith pour illustrer son propos. Afin de simplifier l’exposé, l’intensité des restrictions de liberté sera entendue ci-dessous comme la gravité de la condition, indépendamment des formes juridiques de ces restrictions.

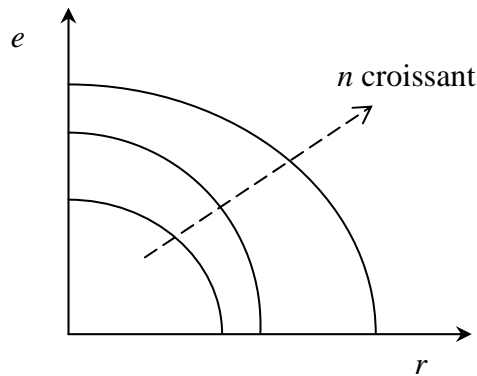


Figure 1 :
La relation de profitabilité $r = r(n, e)$

Si l'on devait s'en tenir à la seule exigence de profitabilité, l'esclavage serait condamné comme mode d'organisation de l'activité productive. Telle que Smith la présente, l'analyse économique de la production esclavagiste est relayée par l'histoire économique. Mais la première fournit une appréciation normative sans appel. L'esclavage entraîne une moindre profitabilité de l'activité productive : « L'expérience de toutes les époques et de toutes les nations montre donc, me semble-t-il, que l'ouvrage fait par des hommes libres revient en définitive moins cher que celui exécuté par des esclaves » (RN : 94). Si bien que sa suppression améliorerait les profits des maîtres en même temps que la situation des travailleurs concernés. Pourquoi, alors, l'évolution est-elle si lente depuis la Grèce ancienne ? Pourquoi ces régressions brutales ? Pourquoi cette persistance, à l'époque même de Smith, d'un régime que l'intérêt de chacun semble condamner ?

2. L'intérêt du maître

2.1. Le désir de profit et le désir de domination

C'est qu'en dépit de son action dépressive sur les profits, l'esclavage sert, d'une autre manière, les intérêts des maîtres. Ce n'est pas l'ignorance, ou l'imperfection de l'information qui sont en cause et, sous cet aspect, l'analyse de Smith évoque les analyses plus récentes de la discrimination. Après les *Leçons de Jurisprudence*, la *Richesse des Nations* établit le principe qui, gouvernant le comportement du maître, le conduit à préférer employer des esclaves plutôt que des travailleurs libres, alors même

que le choix des premiers est le moins profitable ¹. Il s'agit d'un effet de l'orgueil, dont Smith explique qu'il fait que l'homme « aime dominer, et [que] rien ne le mortifie autant que d'être obligé de condescendre à persuader ses inférieurs » (*RN* : 444 ; voir aussi *LJA* : 186) ².

Le désir de profit et le désir de domination : c'est à la possible substitution de l'un à l'autre que Smith attribue l'émergence et la persistance de l'esclavage ³. La multiplicité des exemples qu'il donne du travail asservi conduit à penser que le désir de domination peut être satisfait de deux manières : en augmentant soit le nombre n de travailleurs, soit les restrictions e imposées à leurs libertés. Son argumentation peut ainsi être reconstituée en interprétant les préférences du maître au moyen d'une fonction d'utilité :

$$U = U(n, e, r) \quad [2.1]$$

que l'on supposera concave et croissante en n , e et r , qui représentent respectivement les facteurs déterminants de la domination et le profit.

L'existence d'un maximum de $U(n, e, r)$ sous la contrainte [1.1] équivaut à celle d'un maximum libre de :

$$U = U(n, e, r(n, e)) \quad [2.2].$$

Les conditions de premier ordre,

$$U_n + U_r r_n = 0 \quad [2.3a]$$

$$U_e + U_r r_e = 0 \quad [2.3b],$$

font apparaître que, si [2.3b] peut être satisfaite grâce à la négativité de r_e , [2.3a] ne l'est en principe pas, sauf si l'on admet que la profitabilité marginale du travail r_n est décroissante ($r_{nn} < 0$) et peut donc devenir négative.

L'hypothèse d'une profitabilité marginale du travail décroissante n'est pas incompatible avec le cadre d'analyse élaboré par Smith. Néanmoins, le type de problèmes que soulève ce dernier permet d'en faire abstraction : il s'agit, dans de

¹ « [B]ien que j'aie montré ici », insiste Smith, « que leur véritable intérêt les conduirait à libérer leurs esclaves et à faire cultiver leurs terres par des serviteurs ou des métayers libres » (*LJA* : 186).

² Cette description par Smith de l'effet de l'orgueil met également en évidence un coût de négociation associé à la nécessité de « persuader ses inférieurs ». L'une des particularités de l'esclavage serait alors d'annuler ce coût de négociation (voir P. Dockès [1999] : 112-3).

³ Le rôle du désir de domination dans l'explication smithienne de la production esclavagiste a été clairement reconnu par les commentateurs ultérieurs. Voir, par exemple, T. Sowell [1974] : 13 ; S. Hollander [1977] : 110 ; P. Dockès [1989] : 105-6 ; J. Salter [1996] : 240-1.

nombreux cas, de problèmes de statique comparative, dans lesquels le nombre de travailleurs, libres ou asservis, est donné, et où l'on étudie l'incidence d'un changement des restrictions aux libertés, de la profitabilité de l'activité, ou de l'attrait relatif de la domination face à celui du profit. Aussi considérera-t-on n dans [2.2] comme une variable indépendante déterminée de façon exogène, ce qui revient à limiter les conditions de premier ordre à [2.3b].

Lorsque, comme sur la figure 2 ci-dessous, l'effectif des travailleurs est alors donné ($n = n_0$), la satisfaction du désir de domination passe par l'augmentation de e qui, en retour, réduit les profits attendus. L'équilibre correspond ainsi à un arbitrage entre domination et profit, d'où résulte un couple (e^*, r^*) , pour lequel la variation de désutilité engendrée par la diminution des profits consécutive à une variation positive de des restrictions imposées aux libertés est égale à la variation d'utilité engendrée par l'augmentation de la domination suscitée par cette même variation de . En d'autres termes, e^* et $r^* = r(n_0, e^*)$ sont tels que le taux marginal de substitution des profits à la restriction imposée aux libertés dans [2.1], U_e / U_r , soit égal au taux marginal de transformation des profits en restriction aux libertés déduit de [1.1], $-r_e$. D'un point de vue graphique, la frontière de transformation des profits en domination T est tangente en M de coordonnées (e^*, r^*) à la courbe d'indifférence U_1 .

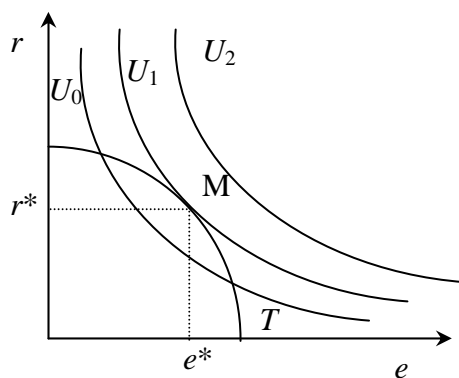


Figure 2 :
L'arbitrage domination-profit

Transposées dans l'espace (n, e) , les courbes représentatives de la fonction $U(n, e, r(n, e))$ sur la figure 3 rendent plus directement perceptible le mécanisme d'optimisation invoqué. Les points A_1 et A_2 correspondent à un même niveau d'utilité U_1 . L'intensité des restrictions de liberté en A_1 est inférieure à la valeur-seuil e_0 marquant la limite entre le travail libre ($e \leq e_0$) et le travail asservi ($e > e_0$). Mais,

comme $e(A_1) < e(A_2)$ et $r(A_1) > r(A_2)$, il est avantageux de substituer de la domination au profit. Cette opération est réalisée en augmentant e jusqu'à e^* , ce qui a pour effet de diminuer r . Au-dessus (resp., en-dessous) de e^* , la courbe d'indifférence est croissante (resp., décroissante), exprimant ainsi que la perte de profit consécutive à l'augmentation de e n'est que partiellement compensée (resp., est plus que compensée) par l'augmentation de la domination ; ce qui requiert une augmentation (resp., une diminution) de n qui permettra d'accroître (resp., de réduire), et la domination, et les profits.

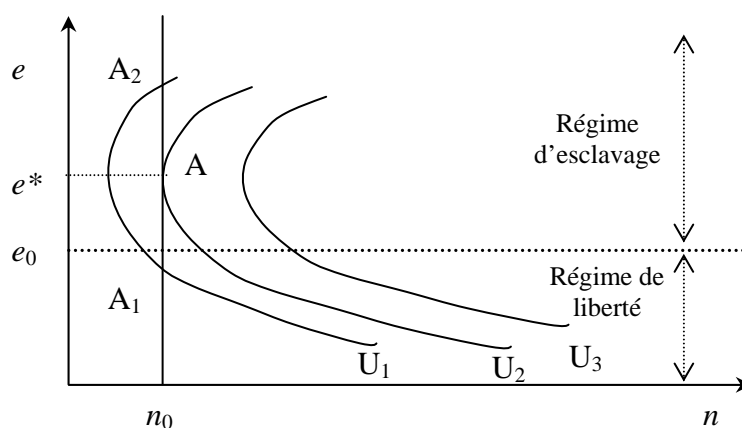


Figure 3 :
L'arbitrage domination-profit dans l'espace (n, e)

2.2. Le 'risque continuuel d'insurrection'

Aussi longtemps que les couples (n, e) pour lesquels [2.3b] est satisfaite correspondent à une valeur des restrictions aux libertés supérieure à e_0 , l'esclavage répondra aux intérêts du maître, en dépit de la profitabilité plus élevée du travail libre. Cette représentation resterait cependant partielle si elle ne prenait pas en compte le rôle assigné au principe de sécurité qui s'impose en régime d'esclavage. Ce principe conduit à se prémunir contre le risque de perte de contrôle de l'ensemble du processus – consécutif, typiquement, à une révolte des esclaves. Le risque de révolte a évidemment un caractère double : d'un côté, il s'agit d'un risque de perte de profit et de domination, assimilable à un risque de revenu ; d'un autre côté, c'est un risque patrimonial consécutif à la perte d'un capital composé d'esclaves.

Que la permanence de ce risque d'insurrection soit acquise pour Smith témoigne, si cela était nécessaire, que l'esclavage est *toujours* contraire à l'intérêt des

esclaves. Lorsqu'il aborde les différentes manières d'acquérir des esclaves¹, Smith les présente comme le résultat soit d'une violence dans le cas de l'esclavage involontaire, soit d'une « transaction illusoire » (*LJA* : 198) dans le cas de l'esclavage volontaire². Mieux encore qu'une spécification juridique, c'est alors l'existence d'un risque non nul de révolte – et, en particulier, le risque patrimonial qui s'ensuit (voir *infra*, p. 15) – qui permet de marquer la limite e_0 entre le travail asservi et le travail libre : ce risque apparaît dès lors qu'en raison et en dépit des mesures coercitives des maîtres, l'intérêt des esclaves les conduit à rejeter leur autorité ; le travail libre, au contraire, ne supprime pas l'autorité, mais les raisons de se révolter contre elle.

Les restrictions imposées aux libertés jouent donc un rôle ambivalent dans l'analyse smithienne. D'une part, c'est leur existence qui explique un risque de révolte, d'autant plus important que les esclaves sont nombreux en proportion des hommes libres. Et, d'autre part, ce n'est qu'en accroissant leur rigueur que ce risque peut être contenu ; elles jouent ainsi le rôle d'une assurance partielle, dont la prime en termes d'utilité peut être représentée par la différence entre l'incidence de la diminution des profits et l'augmentation de la domination qui s'ensuivent. C'est sans doute dans les *Leçons de Jurisprudence* que Smith rend le mieux perceptibles l'origine du risque de révolte des esclaves et les réponses qu'il suscite, comme en témoigne ce long passage, où l'indignation perce derrière l'exposé magistral :

« Et, comme le service qui leur est extorqué [aux esclaves] est tellement grand et leurs maîtres tellement rigoureux, ils ont besoin de la plus stricte discipline pour maintenir l'ordre. Dans tous les pays où l'esclavage prend place [nous voyons] que le nombre des hommes libres est très insignifiant en comparaison de celui des esclaves. Un Romain de fortune moyenne aurait eu dans sa maison auprès de lui 500 ou 600 esclaves, et dans la campagne quelques milliers sous la direction de 5 ou 6 hommes libres qui auraient exercé sur eux la plus tyrannique autorité, de la même manière que sur les esclaves nègres dans les colonies sucrières. La plus grande rigueur est nécessaire pour qu'ils [les hommes libres] soient en sécurité. On les [les esclaves] traitait donc avec la plus extrême sévérité. C'était une chose coutumière pour les maîtres que de donner le fouet aux esclaves tous les soirs, comme on le fait le matin, dans les Indes occidentales. Sénèque se plaint [...] lorsqu'il dénonce les vices de son temps, d'être réveillé à minuit

¹ Smith distingue cinq méthodes dans les *Leçons de Jurisprudence*. Peuvent ainsi devenir esclaves : 1) les prisonniers de guerre ; 2) les descendants d'esclaves ; 3) les criminels pour lesquels l'esclavage se substitue à la peine de mort ; 4) les débiteurs insolubles ; 5) les hommes libres qui se sont eux-mêmes vendus à un maître (voir *LJA* : 198-9).

² Cette position n'est pas si triviale. À l'origine des théories du droit naturel, certaines formes d'esclavage involontaire (la sanction d'un crime, pour Grotius ou Pufendorf) ou volontaire (la vente de sa propre personne, pour Grotius) restaient envisageables (voir J. Salter [1996]). C'est à des auteurs comme Grotius que pensait vraisemblablement Smith lorsque, soulignant que « l'état d'esclavage devait être très malheureux pour l'esclave lui-même », il concluait : « Ceci, je n'ai guère besoin de le prouver, bien que quelques écrivains l'ait mis en question » (*LJA* : 185).

par les cris des esclaves [...] ; ce n'est pas de la chose qu'il se plaint, mais de l'heure inopportune [¹]. L'état était soumis à un risque continu d'insurrection ; les guerres contre les esclaves [...] requéraient l'habileté des généraux les plus capables pour être réprimées. Ceci rendait nécessaire une sévérité encore plus grande. La liberté des hommes libres était la cause de la grande oppression des esclaves » (*LJA* : 181-2 ; voir aussi *LJB* : 452).

Une façon intuitivement simple d'exprimer l'effet de ce principe de sécurité consiste à interpréter le comportement du maître comme un choix en incertitude conforme à l'hypothèse d'utilité espérée, dans lequel il est confronté à deux issues de probabilités π et $1 - \pi$, désignant respectivement la situation dans laquelle les esclaves ne se révoltent pas contre l'autorité du maître et celle où ils se révoltent. Les explications de Smith concernant les effets contraires sur la sécurité du nombre d'esclaves n en proportion des hommes libres, et de l'intensité e des restrictions de liberté imposées aux travailleurs, conduit à représenter π sous la forme :

$$\pi = \pi(n, e) \quad [2.4]$$

de sorte que :

$$\pi_n \leq 0 \text{ et } \pi_e \geq 0 \quad [2.5].$$

Plus précisément, si l'on accepte l'idée que la sécurité n'est menacée qu'en régime d'esclavage, on peut considérer que :

1. $\pi = 1$ et $\pi_n, \pi_e = 0 \forall n$ en régime de travail libre, c'est-à-dire pour toute valeur de $e \leq e_0$;
2. $\pi_n < 0$ et $\pi_e > 0$ en régime d'esclavage ($e > e_0$).

Ces propriétés traduisent le caractère dual des modifications de la relation entre maîtres et travailleurs chez Adam Smith : d'un côté, celles-ci semblent n'impliquer que des variations continues affectant les restrictions à la liberté des travailleurs, ce qu'exprime le fait que $r(n, e)$ soit une fonction monotone décroissante de e ; d'un autre côté, l'existence d'un seuil e_0 de e , au-delà duquel la probabilité d'une révolte devient non nulle, quel que soit le nombre de travailleurs engagés dans l'activité, introduit une discontinuité dans la fonction $\pi(n, e)$.

Si maintenant on normalise la fonction d'utilité [2.2] en assignant, par convention, une utilité nulle à la situation résultant d'une révolte des esclaves, les

¹ Les conclusions que tirait Sénèque des mœurs de son temps étaient déjà relevées par D. Hume dans l'essai « Sur la population des anciennes nations » (D. Hume [1777 (1742)] : 387). On peut certes y voir une manifestation supplémentaire de l'influence sur Smith de l'auteur du *Traité*. Pour autant, les positions de Smith sur l'esclavage ne rejoignent pas celles de Hume – en particulier sur l'incidence de la nature du gouvernement (voir *infra*, § 3.3.).

préférences du maître en situation de risque peuvent être représentées au moyen d'un indicateur V d'utilité espérée, défini par :

$$V(n, e) = \pi(n, e) U(n, e, r(n, e)) \quad [2.6].$$

En raison de la discontinuité de $\pi(n, e)$ en e_0 , $V(n, e)$ est elle-même discontinue et prend pour valeur $U(n, e, r(n, e))$ si $e \leq e_0$. La figure 4 ci-dessous permet de faire apparaître les propriétés de $V(n, e)$. Dans la partie inférieure du graphe ($e \leq e_0$), en régime de travail libre, les courbes d'indifférences sont identiques à celles de la figure 3 et conduisent à la même interprétation. Mais en régime d'esclavage ($e > e_0$), les portions des courbes d'indifférence situées dans la partie supérieure du graphe rendent manifestes quelques propriétés qui méritent d'être relevées.

1. Puisque $\pi < 1$, $\Delta = U(n, e, r(n, e)) - V(n, e) > 0$. Comme, par ailleurs, $\pi_n < 0$, Δ qui représente la contrepartie en termes d'utilité du risque de révolte des esclaves, augmente avec n pour e constant ($\Delta_n = -\pi_n U + (1-\pi)(U_n + U_r r_n) > 0$). Il en résulte, en particulier, que la différence d'utilité espérée entre le régime de liberté du travail et le régime d'esclavage au voisinage immédiat de la frontière e_0 augmente avec le nombre de travailleurs.
2. La croissance de la courbe d'indifférence au-delà de la valeur d'équilibre (par exemple, e_A et n_A pour le point A de la courbe V_1), ne s'explique plus seulement par la compensation de la perte d'utilité consécutive à l'augmentation de e (le supplément de domination est insuffisant face à la baisse des profits) au moyen d'une augmentation de n : d'un côté, la perte d'utilité est plus faible en raison de l'augmentation de la sécurité engendrée par l'augmentation de e ; mais, d'un autre côté, l'action compensatrice de l'augmentation de n est elle-aussi plus faible, puisqu'elle diminue la sécurité.
3. L'effet conjoint de n et de e , relayé par r et π , explique ainsi que D_1 et D_2 , de même abscisse n_D et de d'ordonnées e_{D1} et e_{D2} ($e_{D1} < e_{D2}$) soient situés sur la même courbe d'indifférence V_4 : l'augmentation de la sécurité et de la domination entre D_1 et D_2 compense exactement la diminution des profits. Il en résulte que l'utilité certaine de D_2 est inférieure à celle de D_1 .
4. De façon symétrique, une même valeur de e , e_{D1} , est l'ordonnée de deux points D_1 et D_4 appartenant à la même courbe d'indifférence V_4 , et d'abscisses n_D et n_{D4} ($n_D < n_{D4}$). De D_1 à D_4 , le supplément d'utilité en termes de domination et de profit, associé à la hausse de n , est compensé par la perte de sécurité que cette hausse engendre. Il en résulte, évidemment, que l'utilité certaine de D_4 est supérieure à celle de D_1 .

5. On en conclura aisément que $V(n, e)$ qui, comme U , n'est pas toujours strictement croissante en e , n'est pas non plus toujours strictement croissante en n . Ainsi, à droite du point E où $V_n = \pi_n U + \pi(U_n + U_r r_n) = 0$, V devient décroissante.

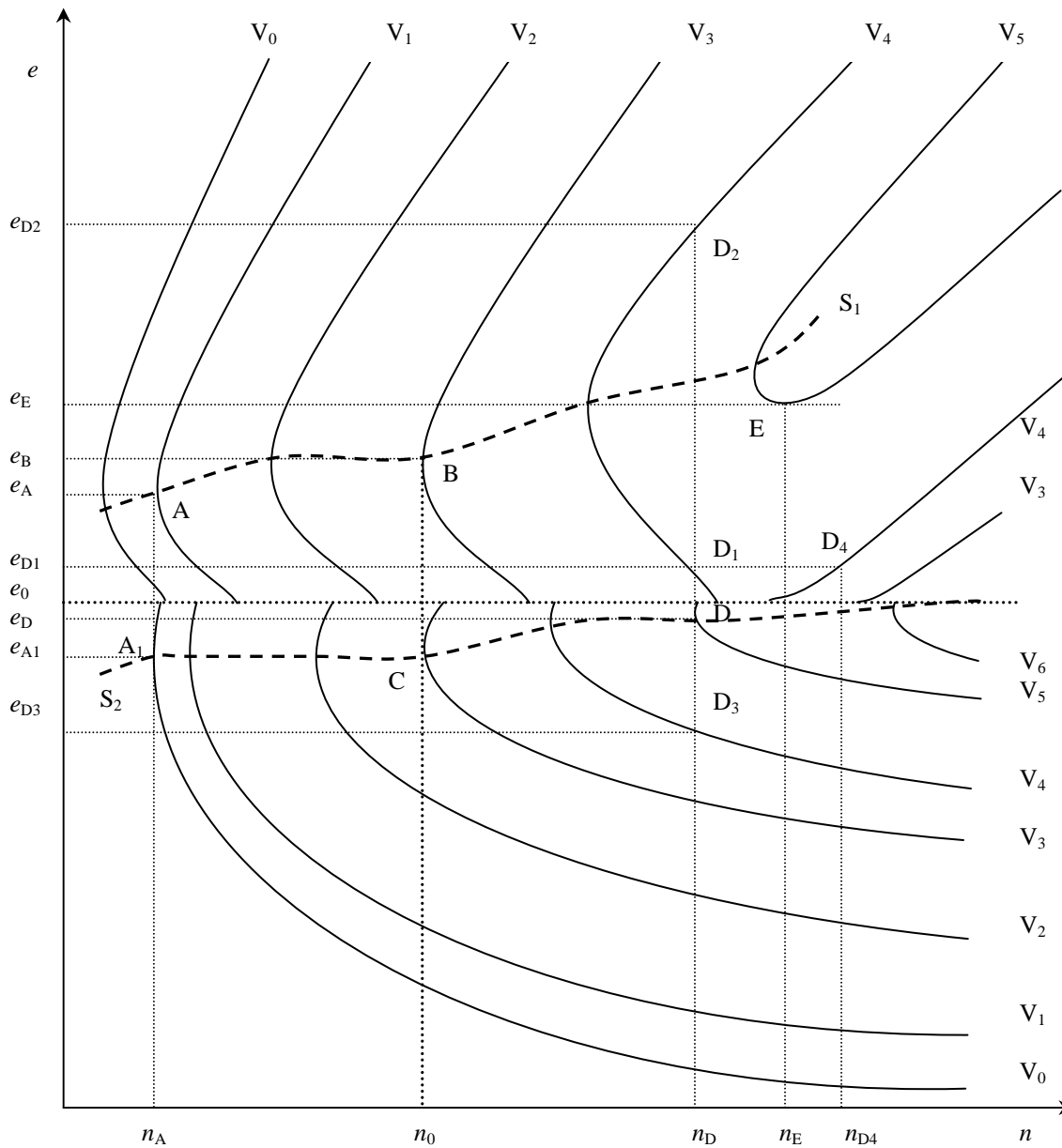


Figure 4 :
Risque, domination et profit dans l'espace (n, e)

2.3. Équilibre d'esclavage et équilibre de travail libre

La discontinuité de $V(n, e)$ permet de mettre en évidence deux types d'équilibre global selon la valeur de n . Cet équilibre global, soit en régime d'esclavage, soit en régime de travail libre, correspond à un optimum associé à une valeur de n . Il s'accompagne cependant d'un équilibre local dans l'autre régime. Les sentiers de ces deux équilibres locaux sont indiqués par les courbes S_1 et S_2 sur la figure 4.

Il s'agit, d'abord, d'un *équilibre d'esclavage* situé sur S_1 . Lorsque n est inférieur à n_B , le maximum d'utilité espérée est, en effet, atteint avec une valeur de e pour laquelle :

$$V_e = \pi_e U + \pi (U_e + U_r r_e) = 0 \quad [2.7].$$

Celle-ci correspond à un régime d'esclavage, comme sur le point A de la figure 4. D'un point de vue local, un équilibre existe également en régime de travail libre au point A_1 (n_A, e_{A1}), mais il ne réalise qu'un niveau d'utilité espérée $V_0 < V_1$. On note, enfin, que lorsque n augmente de n_A vers n_B , l'intensité e des restrictions aux libertés augmente elle-aussi afin de répondre à l'accroissement du risque encouru. Ceci correspond aux différences que souligne Smith, toujours dans les *Leçons de Jurisprudence*, entre la condition des esclaves chez les anciens peuples germaniques ou aux débuts de Rome, et celle qui a prévalu à l'apogée de la puissance romaine. Dans le premier cas,

« il n'y avait pas un grand nombre d'esclaves, et ceux qui étaient là étaient traités avec la plus grande humanité. [...] il y avait aussi une bien moindre disproportion dans leur mode de vie [entre les maîtres et les esclaves]. Ils allaient à l'ouvrage, ils mangeaient tous en même temps ; bien loin de les considérer comme des créatures de peu de valeur et indignes d'attention, ils [leurs maîtres] plaçaient en eux [les esclaves] la plus grande confiance ; ils les considéraient comme des amis fidèles, chez lesquels ils trouveraient une affection sincère » (*LJA* : 184 ; voir aussi *LJB* : 453).

Ce tableau n'est que relativement idyllique, et ne saurait remettre en question la position de principe de Smith, pour lequel l'absence d'esclavage vaut bien de renoncer à l'opulence et à la liberté politique (*LJA* : 185 ; voir aussi *LJB* : 453). Surtout, il contraste avec le second cas, celui de Rome triomphante et prospère :

« Nous voyons donc qu'à Rome », explique Smith, « où [...] les gens vivaient dans la peur continuelle de leurs esclaves, dont le nombre était prodigieux, bien plus grand que celui des hommes libres, ces esclaves étaient traités avec la plus implacable sévérité et étaient mis à mort pour la plus petite transgression » (*LJA* : 183).

¹ Cette relation correspond aux conditions de premier ordre et ne s'applique évidemment pas aux équilibres 'en coin'.

Le second type d'équilibre est un *équilibre de travail libre* situé sur S_2 . Lorsque n prend une valeur supérieure à n_0 , l'équilibre réalisé en régime de travail libre correspond à un niveau d'utilité supérieur à celui que l'on observe en régime d'esclavage. Il est obtenu pour les valeurs de e telles que :

$$V_e = U_e + U_r r_e = 0 \quad [2.8].$$

Supposons, toutefois, que l'équilibre réalisé s'inscrive dans un processus dynamique qui se déroule initialement sur S_1 en conduisant, par exemple, de A vers B. Le passage, au-delà de B, d'un équilibre d'esclavage en S_1 vers un équilibre de travail libre en S_2 ne constitue pas un déplacement continu dans lequel l'intensité des restrictions aux libertés serait graduellement diminué : il s'agit d'un changement brutal, dont on peut penser qu'il doit franchir des rigidités sociales d'autant plus fortes que e est élevé. Plus encore, les figures 2 et 3 ne rendent pas compte du changement patrimonial qui intervient dans le passage d'un équilibre sur S_1 à un équilibre sur S_2 . Lorsque $e > e_0$, l'esclave est une marchandise qui dispose d'une valeur et constitue un capital pour son maître – voire l'essentiel de son capital : « Dans tous les pays où l'esclavage prend place », explique Smith, « la plus grande partie de la richesse des sujets consiste en esclaves » (*LJA* : 187). Si la diminution de e en-dessous de e_0 n'est pas seulement une amélioration des conditions de travail mais une abolition *légale* de l'esclavage, c'est le capital des propriétaires d'esclaves qui se trouve immédiatement dévalorisé. Et ceci de façon radicale : l'esclave ne devient pas une marchandise de valeur nulle ; il devient travailleur libre, c'est-à-dire non marchandise. C'est cet argument que retient Smith dans les *Leçons de Jurisprudence*, lorsqu'il reconnaît que l'esclavage peut être adouci, « mais pas entièrement aboli, parce qu'aucune personne ne peut avoir suffisamment d'autorité pour dissiper immédiatement la partie la plus considérable de la propriété de la nation » (*LJB* : 452). Ce n'est donc qu'en tant qu'entrepreneur que le maître a intérêt à passer d'un équilibre d'esclavage en S_1 à un équilibre de travail libre en S_2 ; en tant que propriétaire, au contraire, son même intérêt lui recommande le *statu quo*.

3. Abolir l'esclavage

Ce schéma semble laisser peu de possibilités aux sorties de l'esclavage. En s'en tenant aux éléments développés dans les sections précédentes, ces possibilités concernent :

1. L'arbitrage des maîtres entre domination et profit – une modification de $U(n, e, r)$.

2. La variation dans la profitabilité des activités productives – une modification de $r(n, e)$.
3. La réalisation de l'issue défavorable du point de vue des maîtres – la révolte des esclaves.

3.1. La modification dans la structure des préférences des maîtres

Contre l'opinion communément admise par les commentateurs du XIX^e et du début du XX^e siècles, S. Hollander ([1977]) avait mis en évidence le fait que ce qu'il dénomme 'axiome de l'intérêt privé' chez Smith ne repose pas sur une interprétation exclusivement formelle, mais que son contenu est soumis à des déterminations historiques, sociales ou environnementales. De ce point de vue, comme le note d'ailleurs S. Hollander ([1977] : 113-4), l'esclavage illustre cette flexibilité historique de l'intérêt privé. Si le patricien romain, le colon anglais et l'entrepreneur capitaliste suivent tous leur intérêt, celui-ci est néanmoins dissemblable. Le choix en faveur de l'esclavage était expliqué par l'effet d'un état passionnel, l'orgueil. Ce dernier n'a certes pas disparu avec le capitalisme, pas plus que le désir de domination qu'il engendre. Mais, d'un côté, il y a trouvé d'autres moyens d'expression que ceux qui passent par une intensification des restrictions aux libertés des travailleurs ¹ et, d'un autre côté, l'attrait du profit s'est accru.

Dans des termes différents, ce changement renvoie à une modification de la structure des préférences des maîtres, telle que U_e / U_r et U_n / U_r diminuent. Dans l'espace (n, e) , ceci se traduit par une augmentation du taux marginal de substitution - de / dn et par un déplacement vers le bas des maxima d'utilité. Si la modification est suffisamment importante, comme c'est le cas sur la figure 5 ci-dessous, l'équilibre passe de A' en régime d'esclavage, à A, en régime de travail libre. Si bien que chaque équilibre global associé à une valeur de n appartient désormais à un régime de liberté.

Il est cependant difficile de se satisfaire de ces considérations. À aucun moment Smith n'envisage que la disparition de l'esclavage puisse provenir d'un changement exogène et arbitraire dans les préférences des maîtres ; c'est, au contraire, la disparition de l'esclavage qui semble devoir susciter ce changement des préférences.

¹ Voir, par exemple, les considérations sur la 'supériorité de fortune' dans le premier chapitre du livre V de la *Richesse des Nations* (RN : 811-2).

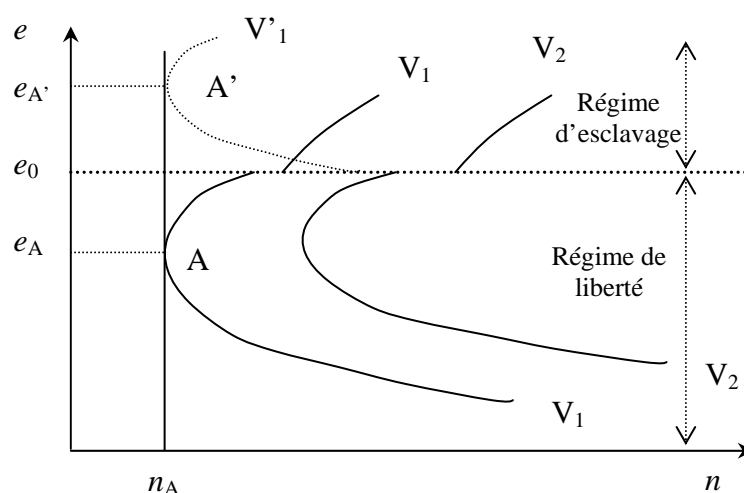


Figure 5 :
Les effets du changement dans la structure de préférences des maîtres sur le régime de travail

3.2. La profitabilité et la concurrence

Tandis que, d'un côté, des restrictions supplémentaires aux libertés diminuent les profits en raison de l'augmentation de coût qu'elles engendrent, Smith soutient que, d'un autre côté, se met en place une relation inverse, où des perspectives de profit plus élevées suscitent une aggravation de la condition des esclaves. L'exemple le plus typique de cette relation inverse est celui de la comparaison, dans les *Leçons* comme dans la *Richesse des Nations*, entre, d'une part, la culture du blé et, d'autre part, la culture du tabac ou de la canne à sucre :

« La plantation de sucre et de tabac donne les moyens de la dépense qu'entraîne la culture au moyen d'esclaves. Il semble qu'à présent la culture du blé ne les donne pas » (RN : 444).

L'explication vient plus loin :

« les profits d'une plantation de sucre dans l'une de nos colonies des Antilles sont en général bien supérieurs à ceux de toute autre culture connue soit en Europe soit en Amérique ; et les profits d'une plantation de tabac, quoique inférieurs à ceux du sucre, sont [...] supérieurs à ceux du blé. Sucre et tabac donnent les moyens de la dépense qu'entraîne une culture au moyen d'esclaves, mais le sucre en donne encore mieux les moyens que le tabac » (RN : 445 ; voir aussi LJA : 183).

Évidemment, l'explication est un peu courte : l'invocation des profits n'apprend rien sur le mécanisme mis en œuvre. Mais l'ensemble de l'analyse de Smith permet de reconstituer l'argument.

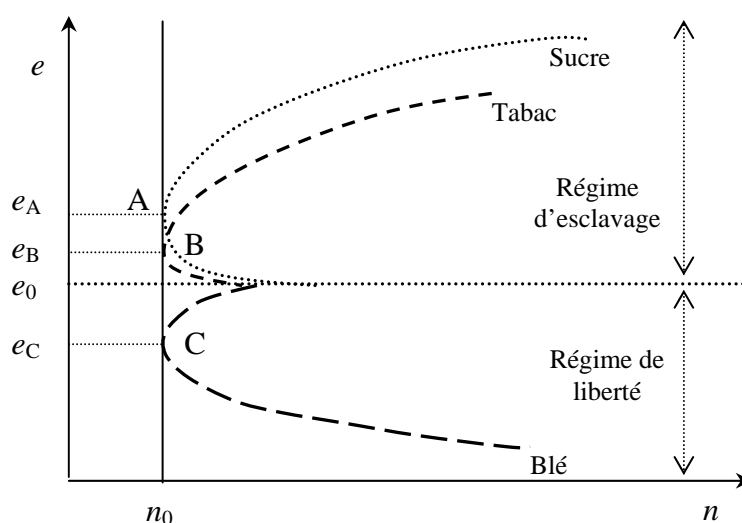


Figure 6 :
*Le sucre, le tabac et le blé –
 le choix du régime de travail*

En faisant abstraction de la nature des produits concernés, on peut comprendre l'éventuel passage de la culture du sucre à celle du tabac puis du blé comme des chocs affectant la relation de profitabilité [1.1]. Ainsi, pour toute valeur de (n, e) , les profits seront moins importants dans le cas du tabac que dans celui du sucre et dans celui du blé que dans celui du tabac. Dans un premier temps, on peut considérer que cette diminution des profits éloigne les maîtres de l'optimum. L'augmentation de l'utilité marginale des profits qui s'ensuit incite à les substituer à la domination et à la sécurité, au moyen d'une baisse des restrictions e aux libertés des travailleurs. Ce processus est représenté sur la figure 6 ci-dessus. La culture du sucre conduit à un équilibre d'esclavage en A ; celle du tabac, à un équilibre de même nature en B ; enfin, celle du blé, à un équilibre de travail libre en C.

À première vue, cette représentation ne préjuge nullement du sens de l'évolution de l'économie. Si l'on interprète littéralement l'exemple du sucre du tabac et du blé, il traduit simplement, en termes de profitabilité, les incidences de différences technologiques entre plusieurs activités productives. Toutefois, d'autres interprétations demeurent possibles. Les *Leçons de Jurisprudence*, en particulier, insèrent cette discussion dans le cadre d'une analyse concernant, pour une part, les conséquences d'une 'opulence' croissante (voir *LJA* : 183). De ce fait, l'augmentation des opportunités de profit suggère non une sortie de l'esclavage mais, à l'inverse, des conditions de plus en plus rigoureuses.

Cependant, le mécanisme mis en œuvre peut encore être compris autrement et suggérer ainsi l'existence d'incitations à la sortie de l'esclavage. La thèse smithienne selon laquelle i) « chaque individu s'efforce continuellement de trouver l'emploi le plus avantageux à tout le capital qu'il peut commander » (RN : 510) et ii) l'accumulation du capital fait baisser les profits (RN : 103) offre en effet une première issue. La mise en culture de la canne à sucre, du tabac et du blé peut être entendue selon cette séquence temporelle, comme une illustration métaphorique des conséquences, en termes de rentabilité, de l'accumulation du capital. Ainsi, ce serait l'évolution naturelle de l'économie qui susciterait les incitations à une atténuation, puis à une sortie, du régime de l'esclavage. Enfin, la *Version primitive de la 'Richesse des Nations'* suggère une seconde issue, vraisemblablement conforme à l'intention immédiate de Smith lorsqu'il écrivait sur cette question. L'exemple du sucre, du tabac et du blé y est mentionné dans le cadre d'une section consacrée à la 'culture par des esclaves'. Smith y oppose la culture du blé dans les colonies du Nord par des planteurs qui « ne trouvent pas de leur intérêt d'employer beaucoup d'esclaves » (ED : 580) à celle du sucre et du tabac, « presque entièrement réalisée par des esclaves » (ED : 579), et

« [qui] est accaparée, l'une presque entièrement par les anglais, l'autre par les anglais et les français qui, jouissant ainsi d'une sorte de *monopole* face à tout le reste du monde, se dédommagent de leurs méthodes de culture dispendieuses et imprévoyantes par l'exorbitance de leurs profits » (ED : 579-80 ; souligné par moi, AL).

L'idée de 'monopole' exprime sans doute ici le poids des privilèges et, plus particulièrement, celui de l'exclusif colonial – caractéristique du système mercantile qui permet aux maîtres, grâce aux profits considérables qu'il engendre, d'assouvir leur désir de domination à travers cette dépense de luxe que constitue l'acquisition d'esclaves¹. Elle traduit, de même, l'existence d'une rente que la concurrence annulerait. Le passage de la culture du sucre à celle du tabac puis du blé renvoie ainsi à l'annulation successive des rentes de monopole sous l'effet de la concurrence et, grâce à elle, à la disparition de l'esclavage.

On conviendra néanmoins que si la sortie de l'esclavage grâce à l'accumulation du capital ou – sans que cela soit d'ailleurs incompatible – sous l'effet de l'augmentation de la concurrence est bien compatible avec les thèses smithiennes, elle ne ressort des écrits de Smith que de manière indirecte. Ce n'est certes pas le

¹ Je dois cette remarque à Daniel Diatkine, dont les observations m'ont permis de clarifier ce point et, plus généralement, la relation entre l'opposition de Smith à l'esclavage, d'une part, et au système mercantile, d'autre part (voir *infra*, p. 24).

discernement de l'auteur de la *Richesse des Nations* qui est ici en cause, mais sa prudence face aux rigidités d'un état de la société dont il ne méconnaît ni les effets dévastateurs, ni les dispositifs protecteurs dont il s'entoure. Au premier rang de ceux-ci, la dévalorisation du capital des maîtres dans l'hypothèse d'une abolition de l'esclavage joue un rôle prééminent (voir *supra*, p. 15). Aussi, ce que Smith dépeint, ce ne sont pas les choix individuels d'*entrepreneurs* indépendants les uns des autres qui peuvent être conduits par leur intérêt à franchir les rigidités qui s'opposent à son accomplissement. Ce sont les choix de *propriétaires*, incités par leur intérêt à préserver leur capital. L'un et l'autre coexistent dans le maître, mais ce que le premier pourrait apporter ne saurait se comparer à ce que le second perdrait. Aussi, pour que l'entrepreneur l'emporte, il faut que, de quelque façon, le propriétaire cesse d'exister dans l'esprit du maître.

3.3. De la révolte des esclaves au contre-pouvoir

Reste, pour cela, l'éventualité d'une révolte des esclaves qui viendrait mettre fin à leur condition servile. Les références récurrentes au 'risque continuels d'insurrection', à l'absence de 'sécurité', au 'danger' (*LJA* : 182), à la 'terreur', à la 'crainte', à la 'peur' elles-aussi 'continuelles' des maîtres (*LJA* : 183) témoignent que pour Smith, cette possibilité n'était pas à exclure. Mais les révoltés ne l'emportent jamais. Smith décrit, avec un grand luxe de détails (surtout dans les *Leçons*), les multiples variantes de l'esclavage : la Grèce ; Rome, sous ses différents régimes politiques ; la féodalité dans l'Europe occidentale ; le régime des Tsars, la Turquie, l'Europe centrale, la colonisation britannique, française, espagnole, portugaise. Il s'emploie à dissiper l'illusion selon laquelle l'esclavage aurait disparu¹. Pourtant, aucun de ces exemples n'est l'occasion, ni du récit d'une insurrection qui aurait réussi – et pour cause : la révolte de Saint-Domingue est postérieure à la mort de Smith – ni même des espoirs qu'elle aurait suscités. Si les dispositifs protecteurs dont s'entoure l'esclavage ainsi que la manière dont les maîtres conçoivent leur intérêt sont assez puissants pour dissuader ces derniers de se transformer en entrepreneurs et d'y renoncer, à plus forte raison viendront-ils à bout des révoltes des esclaves. Les plantations sucrières d'Amérique sont exemplaires :

« [Les esclaves] sont mis à mort en nombre prodigieux au moindre semblant d'insurrection. Celui qui semble créer la moindre perturbation est immédiatement pendu ; et ceci, non de la manière habituelle, avec une corde, mais avec un collier de

¹ « Nous sommes enclins à imaginer que l'esclavage est entièrement aboli de nos jours, sans considérer que ce n'est le cas que sur une petite partie de l'Europe ; sans se rappeler que sur toute la Moscovie et toutes les parties orientales de l'Europe, sur l'Asie entière, c'est-à-dire de la Bohême à l'Océan Indien, sur toute l'Afrique et sur la majeure partie de l'Amérique, il est encore en vigueur » (*LJA* : 181 ; voir aussi *LJB* : 451-2 et *RN* : 443-4).

fer, comme on en utilise pour les chiens, auquel ils seront suspendus 6 ou 7 jours jusqu'à ce qu'ils meurent de faim » (*LJA* : 183-4).

Dans les *Leçons de Jurisprudence*, sinon dans la *Richesse des Nations*, c'est une forme extrême de blocage social que décrit Smith. Des forces existent, qui s'ouvrent vers une sortie de l'esclavage : l'intérêt des maîtres comme entrepreneurs, stimulé par la concurrence ; celui des esclaves, évidemment, à la mesure de leur détresse. Mais ces intérêts convergents ne parviennent pas à être déterminants.

On comprend alors le pessimisme de Smith, qui transparait tout au long des passages des *Leçons* consacrés à cette question. Leur enjeu, ce sont « l'opulence et la liberté, les deux plus grandes bénédictions qui peuvent être données aux hommes » (*LJA* : 185). Des bénédictions ? C'est pourtant l'*opulence* qui va permettre, à travers le surcroît de profit qui l'accompagne, d'intensifier les restrictions déjà imposées aux esclaves¹ ; et c'est la *liberté* qui se construira au bénéfice des hommes déjà libres et au détriment de ceux qui vivent dans l'esclavage². Dans sa rudesse provocante, en dépit de la distance qui la sépare des positions que Smith adopte par ailleurs, la conclusion n'a donc pas lieu de surprendre :

« Un homme humain [*a humane man*] souhaiterait donc, si l'esclavage devait être généralisé, que ces deux plus grandes bénédictions [l'opulence et la liberté], dès lors qu'elles sont incompatibles avec le bonheur de la plus grande partie de l'humanité, ne soient jamais données » (*LJA* : 185 ; voir aussi *LJB* : 453).

L'argument mérite pourtant d'être examiné avec plus de circonspection. Le rôle de l'opulence est clair : les nouvelles opportunités de profit imposent plutôt le modèle de la culture sucrière que celui de la culture du blé, et les restrictions imposées aux libertés des travailleurs s'en trouvent accrues. Mais la liberté ? La liberté qu'évoque Smith est celle dont bénéficient les hommes libres, jusqu'à leur permettre de devenir propriétaires d'autres hommes : « Aucun pays », écrit Smith, « n'a jamais donné une plus grande liberté aux hommes libres que Rome » (*LJA* : 182) ; et pourtant, dans cette sinistre compétition, ce fut peut-être à Rome que la condition des esclaves fut la plus misérable. L'analyse de Smith conduit à montrer que la liberté ne peut s'envisager comme un processus spontanément monotone et croissant,

¹ « L'opulence et le raffinement tendent grandement à accroître [...] [la] misère [des esclaves] » (*LJA* : 185 ; voir aussi *LJB* : 453).

² « Plus grande est la liberté des hommes libres, plus intolérable est l'esclavage des esclaves » (*LJA* : 185 ; voir aussi *LJB* : 453). La position de Smith conduit à considérer la liberté et la propriété comme deux droits dont la compatibilité n'est pas assurée. Pour une discussion de cette question sous l'angle des théories du droit naturel, voir J. Salter [1996].

- i) dont l'intensité irait en augmentant chez chaque homme libre,
- ii) et dont l'extension couvrirait progressivement tous les individus.

Si, en effet, les hommes libres le sont suffisamment pour être les auteurs des lois qui les régissent, ils ne sont nullement enclins à proclamer l'abolition de l'esclavage. Soit leur attrait relatif pour la domination, ou leur aversion face au risque d'une révolte des esclaves, restent élevés et ils seront plutôt incités à accroître les restrictions aux libertés de leurs esclaves qu'à les émanciper. Soit, au contraire, un équilibre de travail libre est préférable. Mais même convaincus de la possibilité de transgresser les coutumes qu'impose la société esclavagiste, aucune assemblée législative d'hommes libres ne consentira, pour eux-mêmes et pour ceux qu'ils représentent, à se priver d'une part de cette 'bénédition' que constitue la liberté – la liberté d'imposer la servitude à d'autres hommes – une liberté dont la contrepartie est la valeur d'un capital composé d'esclaves :

« Il est, en effet, presque impossible qu'il [l'esclavage] soit jamais aboli totalement ou généralement. Sous un gouvernement républicain, il n'arrivera que rarement qu'il soit aboli. Les personnes qui font les lois dans un tel pays sont des personnes qui possèdent elles-mêmes des esclaves. Ces personnes ne feront jamais aucune loi qui atténuerait leur usage ; quelles que soient les lois qui sont faites à propos des esclaves, elles visent à renforcer l'autorité des maîtres et à réduire les esclaves à une soumission plus absolue » (*LJA* : 181 ; voir aussi *LJB* : 452) ¹.

Et lorsqu'il envisage la situation contemporaine dans ce que l'on appelait encore les Indes occidentales, Smith est encore plus explicite en marquant clairement les conséquences d'une éventuelle abolition de l'esclavage :

« Ceci, ils ne s'y soumettraient jamais et une insurrection générale s'ensuivrait. Car pas un seul homme n'a jamais eu, ou ne pourrait avoir, suffisamment de pouvoir pour le rendre capable de dépouiller ses sujets de cette manière. Mettre un esclave en liberté revient à voler son maître de toute sa valeur. Ceci ne pourrait donc jamais arriver » (*LJA* : 187 ; voir aussi *LJB* : 452).

Le risque d'insurrection des possesseurs d'esclaves est plus grand que celui des esclaves. Et si la seconde est vouée à l'échec, la première réussira d'autant mieux qu'elle n'est pas confrontée à un gouvernement autoritaire et que ce sont les forces mêmes qui ont les moyens de réprimer les révoltes des esclaves (l'intérêt des maîtres en tant que propriétaires) qui la déclencheront. L'argument est désormais complet et le

¹ Voir encore *LJA* : 186, où Smith analyse explicitement le cas du 'gouvernement démocratique' d'un pays où les maîtres restent sous l'emprise du 'l'amour de la domination et de l'autorité'. Bien que l'exposé soit moins systématique, la *Richesse des Nations* suggère une analyse similaire en envisageant les possibilités de protection de l'esclave par un magistrat : « dans un pays libre, où le maître est peut-être un membre de l'assemblée coloniale, ou un électeur de celui-ci, le magistrat ne s'y risque [à s'immiscer 'dans la gestion de la propriété privée du maître'] qu'avec la plus grande prudence et la plus grande circonspection. D'être obligé d'avoir égard au maître lui rend plus difficile de protéger l'esclave » (*RN* : 673).

pessimisme de Smith n'apparaît pas sans fondements : ce sont bien l'opulence et la liberté qui entravent l'abolition de l'esclavage.

Et pourtant, comme Smith en convient, l'esclavage, qui « fut universel aux débuts de la société » (*LJA* : 187 ; voir aussi *LJB* : 452) a reculé. Le saisissant tableau qu'il dresse des circonstances de l'abolition du servage dans l'Europe féodale (*LJA* : 187-9 ; voir aussi *LJB* : 454-5 et *RN* : 443-6), permet de reconstituer les principes sur lesquels il s'appuie.

On a déjà mentionné le fait que, pour Smith, la relation d'autorité entre le maître et l'esclave pouvait s'apparenter à celle qui s'observe entre le mari et sa femme ou entre le père et son enfant (*LJA* : 176 ; *LJB* : 450). A cette différence près, dont les effets sont redoutables, qu'aucun contre-pouvoir immédiat ne vient atténuer la rigueur de cette autorité. C'est ce contre-pouvoir que Smith recherche ; un contre-pouvoir qui ne mettrait pas fin à l'autorité dans la relation de travail, mais qui rendrait libre le travailleur – aussi libre que la femme ou les enfants sous l'autorité du chef de famille. Cette fois pourtant, ce n'est ni un parent, ni un ami qui remplira cet office : l'esclave n'en dispose pas qui puisse se prétendre l'égal de son maître. Ce ne sera qu'un allié de circonstance, dont les intérêts rejoindront les siens et dont la puissance s'imposera même à son maître. Plus précisément, les serfs de l'Europe féodale se sont trouvés deux alliés.

Le premier fut l'Église, et à en croire l'explication de Smith, la compassion envers les humbles n'eut guère de place parmi les motifs qui l'animèrent ¹ :

« [L'] église et le clergé étaient à cette époque un groupe d'hommes très puissants dans tous les pays de l'ouest de l'Europe. Le clergé avait toujours plus de poids et d'autorité sur la partie de l'humanité la plus basse et la plus laborieuse, que sur les riches et les puissants. Leur autorité s'exerçait donc à cette époque principalement sur ces vilains ou esclaves. Ils virent alors, ou pensèrent, que cela contribuerait grandement à rehausser le pouvoir de l'église si ces populations sur lesquelles ils avaient la plus grande influence étaient mises en liberté et rendues indépendantes de leurs maîtres » (*LJA* : 188) ².

¹ A tel point que ce n'est pas sans acrimonie que Smith évoque l'attitude du Christianisme à l'égard de l'esclavage : « nous ne devons pas imaginer que le caractère de la religion chrétienne est nécessairement contraire à l'esclavage. Les maîtres dans nos colonies sont chrétiens, et pourtant l'esclavage est autorisé parmi eux. Les empereurs de Constantinople étaient des chrétiens très jaloux, et pourtant ils n'ont jamais pensé à abolir l'esclavage. Il y a aussi de nombreux pays chrétiens où l'esclavage est toléré à notre époque » (*LJA* : 191). La même position est réaffirmée quelques années plus tard : « Une autre cause de l'abolition de l'esclavage fut l'influence du clergé, mais en aucune manière l'esprit du Christianisme, car nos planteurs sont tous chrétiens » (*LJB* : 454).

² Voir aussi *LJB* : 454, où l'accent est placé sur la rivalité du clergé avec la noblesse et le désir d'accéder à ses privilèges.

Le second fut le roi. Et, toujours à en croire Smith, ce n'est pas non plus la sollicitude à l'égard de ses plus misérables sujets qui l'inspira. La noblesse avait des vassaux et ces vassaux avaient des vilains. Or, les vilains étaient aussi des soldats et c'est en eux que consistait le pouvoir de leurs supérieurs. De sorte que c'était « l'intérêt des rois [...] de réduire l'autorité des nobles et de leurs vassaux sur leurs vilains » (*Ibid.*). C'est ainsi une convergence d'intérêts et de pouvoirs qui vient expliquer l'émancipation des esclaves ¹.

Le tribut est lourd : la suppression de l'esclavage, dont Smith disait qu'elle valait bien que l'on renonçât à l'opulence et à la liberté, se paie ici d'un régime autoritaire et des privations de libertés qui l'accompagnent : pour que les esclaves soient libres, il faut que les hommes libres le soient moins. Ce régime autoritaire est désigné comme un « gouvernement despotique » (*LJB* : 452) ou comme un « gouvernement monarchique » (*LJA* : 182 ; *LJB* : 452), éventuellement « absolu » (*LJA* : 186) dans les *Leçons*, et comme un 'gouvernement arbitraire' (*RN* : 673) dans la *Richesse des Nations*. Mais cette diversité d'appellations renvoie à un même mécanisme. Si une autorité est nécessaire afin d'émanciper les esclaves, voire seulement d'améliorer leur condition ², cette autorité ne saurait exprimer les seuls intérêts, partiels, des hommes qui jouissent déjà de la liberté : elle doit être exercée, selon l'expression des *Leçons* par un « juge impartial » (*LJA* : 182) qui saurait tenir compte de l'ensemble des intérêts de la population. Que l'impartialité soit par ailleurs, pour Smith, la qualité d'un gouvernement qui le conduira à mettre fin au système mercantile, incite à nuancer son propos : l'*arbitraire* du gouvernement qui, dans le texte de 1776, sert la cause des esclaves tient moins à la forme concrète qui l'illustre – la monarchie absolue – qu'à cette conjonction de l'impartialité et de l'autorité.

L'intérêt entrepreneurial des maîtres, les contre-pouvoirs exercés par le gouvernement et par l'église constituent alors les trois facteurs d'émancipation des esclaves. Cependant, leurs rôles respectifs sont présentés de façon sensiblement différentes dans les deux versions des *Leçons* et dans la *Richesse des Nations*.

¹ « Le clergé [...] pensait qu'il était de son intérêt d'encourager les vilains et l'autorité du roi [...] coïncida avec le sien [...]. Le grand pouvoir du clergé, concourant donc avec celui du roi, rendit la liberté aux esclaves » (*LJA* : 188-9).

² Smith multiplie les exemples montrant que la condition des esclaves est plus supportable sous la monarchie ou l'empire que sous la république. On retrouve – mais sans référence à Smith – une analyse voisine du rôle du despote dans l'amélioration de la condition de l'esclave dans la contribution récente d'A. Testart [1998] qui s'appuie sur des données ethnologiques et historiques ne recoupant que partiellement celles qu'utilise Smith.

La première version des *Leçons* rappelle que la seule autorité du gouvernement ne suffit pas. Il faut l'autorité du souverain *et* du clergé, et lorsque l'un fait défaut, l'esclavage subsiste. Ce fut le cas en Pologne, en Allemagne ou en Bohême – où le pouvoir central était faible – ainsi qu'en Moscovie – où, cette fois, le pouvoir de l'Eglise orthodoxe, aussi important fût-il, ne pouvait se comparer à celui de l'Eglise romaine en Europe occidentale (*LJA* : 189). Et ce n'est que lorsque l'action convergente de ces deux pouvoirs a entrepris de réduire les restrictions imposées aux libertés des travailleurs, lorsque la valeur du capital des propriétaires d'esclaves a de ce fait suffisamment diminué, que les contraintes pesant sur les choix des maîtres les conduisent à prendre conscience que

« peut-être aussi, leurs terres n'étaient que très mal cultivées sous la gestion de ces vilains [et qu'ils] pensèrent alors qu'il serait plus de leur propre avantage d'émanciper leurs vilains et de conclure avec eux un accord concernant la culture de leurs terres » (*LJA* : 189).

Sans doute, les passages correspondant de la *Richesse des Nations* sont-ils moins tranchés. D'une part, le rôle de l'Eglise y est minimisé¹ au bénéfice de celui du souverain. D'autre part, l'intérêt des maîtres dans l'Europe féodale n'est plus considéré, ni comme radicalement opposé à celui des esclaves (la question de la dévalorisation de leur capital semble passer au second plan), ni comme dépourvu d'effets sur leur condition. Ce dernier aspect est, sans doute, le plus important. Smith vient de noter (*RN* : 445-6) que le servage incite le travailleur à réduire son effort de façon à ne rien produire au-delà de sa propre subsistance. C'est la conscience de ce problème d'agence et la compréhension de la manière de le résoudre qui allait contribuer, avec l'action du souverain, à émanciper les serfs :

« Il est probable que ce fut en partie à cause de cet avantage [que les travailleurs consentent à l'effort nécessaire pour que le produit de la terre soit supérieur à celui qu'exige leur entretien], et en partie à cause des empiétements qu'à l'incitation graduelle du souverain [...] leurs vilains firent sur leur autorité [...] que la tenure en vilainage s'usa peu à peu dans la majeure partie de l'Europe » (*RN* : 446).

Curieusement, le texte des *Leçons* daté de 1766 force encore le trait. Bien que la perte de capital des maîtres soit fréquemment présentée comme un obstacle à l'abolition de l'esclavage, Smith y concède que le 'désavantage' à employer des esclaves qui

¹ « L'église de Rome revendique le mérite d'y avoir beaucoup contribué [à l'émancipation des vilains] ; et il est certain que dès le douzième siècle, Alexandre III publia une bulle pour l'émancipation générale des esclaves. Il semble cependant que cette bulle ait été plutôt une pieuse exhortation, qu'une loi qui exigeait des fidèles une stricte obéissance » (*RN* : 446).

n'étaient pas incités à produire plus que leur propre subsistance fut déterminant dans l'amorce de leur émancipation (*LJB* : 454). Il fut déterminant à tel point que, par exemple, le monarque lui-même, en dépit de son autorité, ne pouvait qu'adoucir graduellement l'esclavage' mais non l'abolir, car c'eût été supprimer en une seule opération « la part la plus considérable de la propriété de la nation » (*LJB* : 452). Aussi n'est ce qu'après l'instauration du métayage que, dans un second temps, « l'influence du clergé, combinée à celle du roi, hâta l'abolition de l'esclavage dans l'ouest de l'Europe » (*LJB* : 454-5) et acheva ce que l'intérêt seul des maîtres ne pouvait accomplir dans sa totalité.

Ce qui n'était qu'un adjuvant est devenu, ici, une cause partielle, là, une cause principale. En l'espace d'une quinzaine d'années d'écart, la différence entre les perspectives des trois textes est sensible. Cette différence est, au demeurant, difficilement interprétable. D'autant que la *Version primitive* explique seulement que l'esclavage a été aboli « par le concours de différentes causes » (*ED* : 580). À défaut d'une évolution chronologique claire de la position de Smith, aucune indication ne permet de conclure, soit à l'imperfection du travail des copistes qui ont constitué les deux manuscrits des *Leçons de Jurisprudence*, ou à l'excès qui peut accompagner un exposé oral, qui pourraient dissimuler la constance de la position de l'auteur jusqu'aux dernières éditions de la *Richesse des Nations* ; soit au caractère heurté d'une réflexion exploratoire qui n'aboutira qu'en 1776. Mais ces trois expressions de la position de Smith qu'alors que l'intérêt privé est un moteur puissant, il ne saurait altérer une structure établie de pouvoirs s'il ne converge pas avec les intérêts de ceux-là mêmes qui disposent de l'autorité requise pour la modifier. D'un côté, ce principe permet de reconnaître le rôle historiquement dévolu au renforcement du pouvoir monarchique : constituer le contre-pouvoir qui prélèvera une fraction de la liberté des uns pour établir la liberté des autres. Mais, d'un autre côté, il dépasse l'application circonstancielle qu'en propose Smith. On pourra ainsi douter que la restitution des libertés exige un pouvoir autoritaire ou que l'insurrection soit toujours sans issue. Mais on doutera de même que toute liberté se conquière sans l'aide d'un contre-pouvoir.

Références

Richard Cantillon [1755], *Essai sur la Nature du Commerce en Général*, Paris : Institut National d'Études Démographiques, 1997.

- Pierre Dockès [1989], Condorcet et l'Esclavage des Nègres, ou Esquisse d'une Économie politique de l'Esclavage à la Veille de la Révolution française, in J.-M. Servet (éd.), *Idées économiques sous la Révolution – 1789-1794*, Lyon : Presses Universitaires de Lyon.
- Pierre Dockès [1999], *Pouvoir et Autorité en Économie*, Paris : Economica.
- Robert W. Fogel [1989], *Without Consent or Contract – The Rise and Fall of American Slavery*, 2 vol., Londres, New-York : W.W. Norton.
- K. Haakonssen [1981], *The Science of a Legislator*, Cambridge : Cambridge University Press.
- Samuel Hollander [1976], The Historical Dimension of *The Wealth of Nations*, *Transactions of the Royal Society of Canada*, 4(4). Reproduit dans S. Hollander [1998].
- Samuel Hollander [1977], Adam Smith and the Self-Interest Axiom, *Journal of Law and Economics*, 20, avril. Reproduit dans S. Hollander [1998].
- Samuel Hollander [1998], *The Literature of Political Economy – Collected Essays II* (2^e édition), Londres : Routledge, 1998.
- T.A. Horne [1990], *Property Rights and Poverty – Political Argument in Britain, 1605-1834*, Chapel Hill : University of North Carolina Press.
- David Hume [1777], *Essays Political, Moral, and Literary*, éd. par E.F. Miller, Indianapolis : Liberty Classics, 1987.
- Yann Moulier-Boutang [1998], *De l'Esclavage au Salarial – Economie historique du Salarial bridé*, Paris : Presses Universitaires de France.
- John Salter [1996], Adam Smith on Slavery, *History of Economic Ideas*, 4(1-2).
- Andrew S. Skinner [1975], Adam Smith : an Economic Interpretation of History, in A.S. Skinner et T. Wilson (éds), *Essays on Adam Smith*, Oxford : Clarendon Press, 1975.
- Adam Smith, *Lectures on Jurisprudence*, éd. par R.L. Meek, D.D. Raphael et P.G. Stein, Oxford : Clarendon Press, 1978.
- Adam Smith, Report of 1762-3, in A. Smith, *Lectures on Jurisprudence*, [Références : LJA].
- Adam Smith, Report dated 1766, in A. Smith, *Lectures on Jurisprudence*, [Références : LJB].
- Adam Smith, Early Draft of Part of *The Wealth of Nations*, in A. Smith, *Lectures on Jurisprudence*, [Références : ED].
- Adam Smith [1776], *Enquête sur la Nature et les Causes de la Richesse des Nations*, 4 vol., éd. par Paulette Taieb, Paris : Presses Universitaires de France, 1995. [Références : RN].
- Thomas Sowell [1974], *Classical Economics Reconsidered*, Princeton : Princeton University Press, 1974.

Alain Testart [1998], Pourquoi la condition de l'esclave s'améliore-t-elle en régime despotique ?, *Revue Française de Sociologie*, 39(1), janvier-mars.